

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 décembre 2021
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL**

N° 42

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 15/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2021
(accusé de réception du 14/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations de commerçants de la ville au titre de l'année 2021

Il est proposé au conseil municipal d'apporter son soutien financier à cinq associations de commerçants pour des actions d'animations et de promotion du commerce et de l'artisanat du centre-ville de Quimper ainsi que d'apporter son aide à l'association des producteurs commerçants du marché bio de Kerfeunteun.

1. L'association des commerçants des Halles Saint François pour les illuminations

La ville de Quimper verse à l'association des commerçants des Halles Saint François, depuis 2011, une subvention annuelle pour l'installation des décorations de Noël. Il est convenu que l'association installe des décorations conformes à la réglementation en vigueur vis-à-vis des établissements recevant du public et ceci dans le respect d'un cahier des charges fourni par la ville.

Il est proposé de reconduire la subvention de 3 000 €.

2. L'association des commerçants du quartier du théâtre de Cornouaille

L'association regroupant les commerçants du quartier du théâtre de Cornouaille a pour objet la promotion des commerces de la place du 118^{ème} RI et de la partie haute de la rue Saint Mathieu autour d'animations culturelles et commerciales pour renforcer l'attractivité du quartier :

- opération aménagements place (Pots, parterres, fleurs, maisons à insectes) 3 600 € ;
- achat sculpture Marc Morvan « Le Thon » 1 200 €;
- suspensions Florales dans les vitrines des commerces 1 000 € ;
- illumination de la placette du 118^{ème} et éclairage de la sculpture Marc Morvan « Le Thon » par l'intérieur – prestataire Jean-Paul Gloaguen 4 200 € ;

Le coût total des dépenses de l'association s'élève à 10 000 €.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 3 500 € + 4 200 € « illumination de la placette » soit 7 700 €

3. L'association Lokmaria, the place to be

Créée fin 2017, l'association réunit 17 artisans, commerçants du quartier de Locmaria. Elle a pour objet de « fédérer les professionnels en mutualisant les savoirs faire et les compétences des forces vives du quartier afin de développer l'économie, l'image et la notoriété du quartier. Valoriser, animer et promouvoir l'art de vivre à Locmaria comme lieu de travail, de vie, lieu de détente et loisirs tout au long de l'année ».

L'association souhaite valoriser les métiers et les savoir-faire de leurs adhérents à l'occasion d'un événement portes ouvertes intitulé « Ateliers en fête » se déroulant première semaine de décembre. Pour se faire l'association a budgétée une communication à hauteur de 2500 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 500 €.

4. L'association des commerçants « Les boutiques du Faubourg Saint Corentin »

Cette association comprend les commerces des rues de la Mairie, Verdelet, Toul al Laer, du Frouit ainsi que la place Alexandre Massé. Forte d'une vingtaine de commerçants, l'association du faubourg Saint Corentin fait preuve d'un dynamisme avéré au travers d'animations diverses participant à l'attractivité de ce quartier qui en a longtemps manqué par le passé.

Elle sollicite une subvention afin d'assurer un développement de son action et l'organisation de différentes manifestations :

- exposition de planches de bandes Dessinées avec Pen ar Bd au mois de juin ;
- braderie vide grenier en septembre ;
- séances de dédicaces d'auteurs de Bd dans les librairies du quartier ;
- jeu concours sur le thème « ville de Noël » - avec tirage au sort et remise des prix en fanfare le 24 décembre ;
- harmonisation des décorations de Noël dans les vitrines des commerces du quartier ;

Il est proposé de verser une subvention de 4 000 €.

5. L'association Les Vitrites de Quimper

L'association des Vitrites, qui regroupe 86 commerçants et artisans, sollicite financièrement la ville pour des animations de promotion du commerce et de l'artisanat en centre-ville. Les actions qu'elle réalise sont les suivantes :

- taol balaenn « braderie » d'hiver en février;
- animations lors de la quinzaine commerciale en avril ;
- taol balaenn « braderie » d'été en août ;
- animations à l'occasion des fêtes de fin d'année « Noël » ;
- promotion du commerce et de l'artisanat du centre-ville par de la communication dans la presse. L'association relaye et informe aussi sur les différentes actions de la ville en faveur du commerce comme la gratuité du stationnement, les jours d'ouvertures du dimanche ;
- animations dans les halles ;
- mise en place d'actions et d'animations avec les partenaires comme la mairie, l'office de tourisme, l'UJAP ;
- aide aux commerçants adhérents aux Vitrites de Quimper pour la mise en place de services.

En 2020, l'association a perçue une subvention de 28 000 € incluant une participation de 5 000 € pour l'organisation d'une opération chèque cadeaux avec les commerçants adhérents du centre-ville sur le mois de décembre.

Cette contribution de la collectivité s'inscrivait dans un contexte post-confinement d'accompagnement à la relance du commerce Quimpérois.

Il est proposé d'attribuer une subvention équivalente à celle perçue l'an dernier, opération chèques cadeaux mise à part, soit 23 000€.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 23 000 €

6. L'association des producteurs commerçants du marché de Kerfeunteun

L'association du marché de Kerfeunteun qui regroupe plus de 20 commerçants, sollicite une subvention pour valoriser leur marché bio du vendredi. Elle crée des événements et animations tout au long de l'année autour de dégustations de produits bio locaux, productions locales ainsi que des animations musicales basées sur la découverte et la mise en valeur des produits vendus et de la culture bretonne.

Ses membres souhaitent aussi mieux faire connaître leur marché aux habitants et aux visiteurs-touristes avec des actions ciblées de communication :

- campagne d'affichage et distribution de flyers en Septembre ;
- distribution de sacs cabas aux couleurs du marché ;
- marché aux vins en mars ;
- chasse au trésor pour les enfants en juin ;
- soupe et vin chaud d'hiver en décembre.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 500 €.

7. L'association Bienvenue à la Gare

L'association ne souhaite pas de subvention sur 2021

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

3 000 € à l'association des commerçants des halles Saint François ;

7 700 € à l'association du Quartier du théâtre de Cornouaille ;

2 500 € à l'association « Lokmaria the place to be » ;

4 000 € à l'association Les boutiques du Faubourg Saint Corentin ;

1 500 € à l'association des producteurs commerçants du marché de Kerfeunteun ;

23 000 € à l'association Les Vitrines de Quimper.

pour un montant total de 41 700 € (ligne 94.6574.950 « soutien au commerce») et d'autoriser madame la maire à signer la convention à intervenir avec l'association Les Vitrines de Quimper.

De plus, il est demandé à ces différentes associations d'anticiper les demandes de subvention pour se conformer à la règle de dépôt des dossiers dans les services de la ville de Quimper. Elles devront donc déposer au plus tard, pour fin mars 2022 les demandes pour l'exercice 2022 et au plus tard en juin 2022 pour l'exercice 2023.

Il est rappelé que les subventions ne pourront être versées qu'en contrepartie de l'apport des justificatifs.